REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE-CORSE

PIETRACORBARA

Mairie de Pietracorbara

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 AOÛT 2026

Présidé par Mr ALBERTINI Laurent, Maire

Présents : ALBERTINI Laurent, GIAFFERI Pascal, TORRE Monique, MARGHERITI Philippe, BARONE Chiara, BARTOLOMEI Florence, BRIESCH Bernard, CANAVURI Emmanuel, COLLETTE Nathalie, GOIA David, GUILLERM Marie-Esther, LUCCHETTI Marie-Hélène, MASSEI Alain
Absents : DARCY Laury
Procuration : GHERARDI Stéphane à ALBERTINI Laurent
Mme BARONE Chiara a été élue secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Auxiliaire administratif : GIUNTOLI Dominique

Le quorum étant atteint le Maire ouvre la séance à 18h00 après lecture de l'ordre du jour

Ordre du jour :
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2026
- Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'une pelle mécanique avec chauffeur
- Autorisation de signer un bail commercial (Camping la Pietra)
- Délibération pour demande de financement pour le projet de création du sentier d'interprétation avec passerelle sur la Puzzatina
- Délibération pour application du statut de résident
- Délibération modificative du budget m49

- Informations diverses
- Désignation du Maître d'œuvre projet de salle polyvalente
- Demande d'acquisition d'une parcelle hameau Oreta par Mr JASSOIS Thierry
- Information sur un projet de potentielles ventes de terrains communaux

1 – Approbation du procès-verbal du 23 juillet 2026
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

2-2026-08-27-01 : Signature d'une convention entre la Commune et l'entreprise VIORA Thibaud

Lecture de la délibération

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de nombreux travaux de voirie, de raccordements aux réseaux, il est indispensable de faire intervenir une entreprise de BTP ayant dans son parc une pelle mécanique et mettant à disposition un chauffeur.
Afin de limiter les frais occasionnés par ces interventions dont le coût est souvent élevé, le Maire propose de signer une convention avec l'entreprise locale VIORA Thibaud ce qui permettra de fixer le prix de l'intervention avec chauffeur et éviter ainsi toute augmentation de tarif et de délais d'attente pour faire effectuer les travaux demandés.
Après avoir pris connaissance du projet de convention et des conditions inscrites dans cette dernière, le Conseil Municipal

DECIDE

- d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec l'entreprise VIORA Thibaud
- de solliciter cette entreprise pour les travaux de voirie, de raccordements…
- d'autoriser les paiements correspondants

La délibération est votée à l'unanimité des membres présents

3 – 2026-08-27-02 : Signature du renouvellement du bail au Camping la Pietra

Lecture de la délibération

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour l'exploitation du camping La Pietra, Mr CATONI Pierre-François possède 2 baux sur la parcelle cadastrée A 1890 appartenant à la Commune.
Aujourd'hui il convient de renouveler ces baux et de réactualiser les conditions d'occupation de la parcelle.
Un projet de bail regroupant les 2 baux issus de la même parcelle est présenté par Mr le Maire ainsi que le plan de situation.
Après avoir étudié les documents présentés, le Conseil Municipal :

DECIDE

- d'annuler les précédents baux portés au nom de Mr CATONI Pierre François sur la parcelle A 1890
- d'autoriser le Maire ou le 1er adjoint à signer le nouveau bail présenté ainsi que tout autre document nécessaire
- de faire appliquer les conditions stipulées dans le document.

La délibération est votée à l'unanimité des membres présents

4 -2026-08-27-03 : Demande de financement – Aménagement et création d'une passerelle dans le cadre d'un projet de sentier d'interprétation

Lecture de la délibération

Le Maire expose au Conseil que la valorisation de la commune à travers le patrimoine bâti et non bâti, matériel et immatériel est de nature à accroître son attractivité, tant au niveau des actifs locaux ou désireux de s'installer dans la commune que parmi la population touristique en quête de nature et d'authenticité.
À cette fin le Maire présente au Conseil le projet d'un **sentier d'interprétation de la vallée de Pietracorbara**. Ce projet consiste en la mise en place d'un sentier de randonnée de 4,5 km, en forme de boucle. Départ du sentier au hameau *d'Oreta suttana* au lieu-dit *Puzzatina*, prolongement par la forêt de

la *Corte* et retour par *la stada vecchja* puis sentier surplombant la rivière jusqu'à la *Puzzatina* et retour. La passerelle enjambant la rivière sera reconstruite.
Un sentier d'interprétation est avant tout une démarche pédagogique amenant le promeneur à se questionner et à envisager ce qu'il voit et ce qu'il sait sous un angle différent. L'objectif est de décrypter un lieu en fournissant les éléments géologiques, historiques, botaniques et autres permettant une meilleure compréhension du territoire.
Cette démarche est menée à travers l'utilisation de supports originaux, tels des QR codes situés tout au long du parcours et de nature à informer le randonneur des particularités du lieu où il se trouve.

Pour mener à bien ce projet, la commune entend solliciter la participation de la Fondation Cap Corse, abritée par la Fondation de France, qui finance des initiatives associatives et municipales dans le Cap Corse dans le domaine patrimonial ou culturel.

Au vu des devis présentés le montant global du projet s'élève à 19 075 € HT (dix-neuf mille soixante-quinze euros HT).

Afin d'assurer la réalisation de cette opération, le Maire propose au Conseil le plan de financement suivant :
- Fondation Cap Corse 80 %.....15 260 euros
- Commune de Pietracorbara 20 %..... 3 815 euros

Après en avoir écouté Mr le Maire et pris connaissance des devis, le Conseil Municipal :

DECIDE

- d'approuver ce projet et le plan de financement y afférent
- d'autoriser le Maire à lancer toutes procédures nécessaires à la réalisation de ce sentier d'interprétation de la vallée de Pietracorbara

La délibération est signée à l'unanimité des membres présents

5 - 2026-08-27- 04 : Application du statut de résident

Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération de l'Assemblée de Corse en date du 24 avril 2014 relative au statut de résident.
Décide par conséquent d'appliquer sans délai, la délibération du 24 avril 2014
Dit que dans cette perspective, il mettra en œuvre l'ensemble des moyens dont il dispose pour s'opposer dans toute la mesure du possible à l'acquisition ou la construction des biens immobiliers sur le territoire de la commune par des personnes physiques ou morales ne satisfaisant pas à la condition de résidence de cinq ans prévus par la délibération susvisée.

La délibération est votée à l'unanimité des membres présents

6 – 2026-08-27-05 : Délibération modificative n°1 – Budget M49

Lecture de la délibération

Le Maire explique que suite à la réforme des redevances d'eau collectées par la Commune pour le compte de l'Agence de l'Eau qui a eu lieu en 2025, le budget primitif qui a été voté n'a pas intégré en totalité le montant des sommes à reverser, c'est pour cela qu'il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :
- article 6063..... - 8 413 euros
- article 701249..... + 8413 euros

La délibération modificative est votée à l'unanimité
Le budget ainsi modifié est en équilibre

La délibération est votée à l'unanimité des membres présents

INFORMATIONS DIVERSES :

* GUILLERM Marie-Esther prend la parole.

Elle indique que dans le cadre de l'appel d'offre qui a été lancé pour désigner un Maître d'œuvre sur le projet de la création de la salle polyvalente de psychomotricité, de sport et d'activités périscolaire, 3 offres avaient été déposées. **C'est le cabinet D+Architecture qui a été attributaire.**

Et pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) la société **QUALICONSULT SECURITE** a été retenue.

* ALBERTINI Laurent indique que Mr JASSOIS Thierry avait demandé lors de la présente mandature l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC n°190 d'une superficie de 114 m². Le Conseil Municipal de l'époque avait refusé cette vente et proposé une location.

Aujourd'hui Mr JASSOIS souhaite réitérer sa demande d'achat. Les membres présents votent à la majorité contre le projet de vendre la parcelle et propose une location gratuite en contre partie de l'entretien de ce terrain.

Le Maire demande aux membres présents s'ils seraient favorables à la vente d'une parcelle communale située au hameau d'Oreta dans le but de financer une partie des projets en cours.

Le conseil municipal approuve la possibilité de vendre des parcelles communales pour financer les projets en cours.

QUESTIONS DIVERSES

*TORRE Monique fait un compte-rendu de la réunion publique qui s'est tenue en juillet dernier au groupe scolaire. Une bonne participation a été enregistrée. Les personnes présentes étaient en majorité favorables aux projets communaux. Une demande de communication supplémentaire a été demandée. A cet effet un flyer sera distribué à la totalité de la population pour recueillir les numéros de téléphone et adresses mails de chaque administré ainsi que leur autorisation d'utiliser ces coordonnées afin de leur transmettre les informations officielles.

*Il a été constaté une décharge de déchet sur la piste de LAPEDINA. Le projet de réouverture d'une décharge sera étudié lors d'une prochaine réunion.

Plus aucun sujet n'étant évoqué la séance est levée

Fin de séance à 20h20